Les conditions générales de dépôt liées au contrat

LE dressing DE RENAUD ET ROSE

Article 1 : Objet du contrat

Le déposant confie en dépôt et en exclusivité à la boutique « Le dressing de Renaud et Rose » les produits triés en amont, définis sur la fiche produit jointe au contrat.

Article 2 : Conditions et procédure de dépôt

Lors du dépôt, une fiche client est établie comportant l'identité du déposant majeur qui devra être justifiée par un document officiel. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Chacune des parties doit conserver un exemplaire du contrat signé. Les dépôts se font sur RDV à la boutique durant les horaires d'ouverture. Après avoir trié les articles proposés, nous vous informerons sous quinzaine par mail des articles retenus.

Nous acceptons des articles de saison en **TRÈS BON ÉTAT** de type textile (vêtements de 0 à 14 ans, chaussures neuves, ceintures, bijoux d'enfants…), de petite puériculture, des jouets, des livres, des déguisements, des articles de sports et tous objets liés à l'enfance et vêtements de grossesse.

Tous les articles doivent être **PROPRES et sans odeur, en PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT,** et avec le mode d'emploi et la boîte d'emballage (si possible).

2.1 Dépôt des vêtements et accessoires : MAXI 50 PIÈCES

- **Pour les vêtements de 0 à 14 ans** : Vous faites votre sélection chez vous, en fonction de la saison actuelle et/ou de celle à venir (dans les 2 prochains mois). Les vêtements doivent être lavés et idéalement repassés. Une attention particulière sera portée aux boutons et fermetures éclairs, souvent fragiles.

- Les **marques de vêtements retenues ou non par la boutique** :

MARQUES NON RETENUES	**ON AIME** (Commission entre 0.9 et 7,20€)	**ON AIME BEAUCOUP** *(Commission entre 1,2 et 10€)*	**ON ADORE ++** *(Commission entre 2.4 et 14€)*
Bob et Julie, Hello Kitty, Kimbaloo, Kidkanai, Lisa rose, NKY, R-Essentiel, Salso bamba, Wanabee, C&A,Gémo, Kiabi/CFK, Primark, Shein,Tex, La halle (creeks),Lidl, TissaiaVynil Fraise, Intex, InExtenso et les contre-façon	*3 Pommes, Airness,Alphabet, Aubert, Cadet Rousselle, Captain Tortue, Cocoon, Complices, Cyrillus, DPAM, Disney, Esprit, Grain de blé, Obaïbi, Okaïdi, Orchestra, Kaporal, La Cie Des Petits, Lulu Castagnette, Mayoral, Mango, Miracle of Love, Vertbaudet, Sergent Major, Sucre d'orges, TAO, Terre De Marins, Teddy smith, Tout Compte Fait, Décathlon, Go-sport, Zara, Monoprix, H&M, Bout'chou, Absorba*	*Adidas, Banana Moon, Benetton, Berenice/Carré blanc, Calvin kleins Chevignon,Chicco, Confetti, Coudemail, Clayeux, Desigual, GAP, GSTAR, Jacadi, Jodhpur, Le Phare de la baleine, Levis, Le temps des cerises, Little Marcel, Little cigogne, Marèse, Mexx, Moulin roty, Nike, Oxbow,Ooxoo, Petit Bateau, Pepe jeans, Puma, Quicksilver, Timberland, Week-end à la mer*	*Armani, Berlingot, BillieBlush, Bonpoint, Burberry, Catimini, Cacharel, Chipie, Dolce&Gabbana, DKNY, Elle, Eliane et léna, Hugo Boss, IKKS, JP Gaultier, J.Bourge, Kenzo, Le comptoir des cotonniers, Lili Gaufrette, Marcs Jacobs, M&F Girbaud, Napapijri, Ralph Lauren, Red castle, Repetto, Tartine & chocolat, Tommy Hilfiger*

- **Les BODIES et sous-vêtements** : de la marque Petit Bateau, Sergent Major ou Jacadi principalement.
- **Les déguisements**, complets et surtout propres.
- **Les chaussures/chaussons/bottes** : seuls les articles neufs ou comme neufs (du 16 au 38) seront retenus.
- **Articles de "petite"puériculture** : nous acceptons surtout les chancelières, porte-bébés, écharpes de portage, turbulettes, nids d'ange, langes, couvertures, capes de bain, peignoirs, sacs à langer, tapis à langer, bavoirs, décoration, babyphone, ...le tout en très bon état.

- **Les articles culturels** : les livres, les jeux, les jouets, tous les articles doivent être complets, propres et aux normes CE :
  - ★ Premier Âge : les jouets d'éveil, livres musicaux ou en tissu (propre), puzzles (complets), …
  - ★ Pour les plus grands : les figurines, voitures, poupées, jeux de société (complets), CD-DVD, cartes Pokémon, … doivent être propres et en très bon état.
- **Autres produits liés à l'enfance** : sur demande et en fonction de la place dans la boutique pourront être acceptés des objets de décoration, des trottinettes, des vélos, des articles et tenues de sport, le tout en bon état.

« Le dressing de Renaud et Rose » se réserve le droit de refuser le dépôt proposé si les articles ne correspondent pas aux exigences sus demandées, ou tout article abîmé ou défectueux non détecté lors du dépôt ainsi qu'en fonction des besoins du magasin au moment du dépôt (stock déjà existant).

Le déposant certifie sur l'honneur être le propriétaire des articles déposés et assume l'entière responsabilité sur les contrefaçons et marques déposées.

2.2 Frais de dédommagement, si enlèvement de dépôt à votre domicile

Lors d'un rdv de dépôt à votre domicile, « Le dressing de Renaud et Rose » demande une participation aux frais de déplacement de 15€ (10 km autour de Ballancourt). Gratuit lors des dépôts en boutique.

2.3 Dépôts en fonction des saisons

Printemps / Eté : février à juillet

Automne / Hiver : août à janvier

Article 3 : Durée du contrat

Les affaires restent en dépôt pour **2 mois**. Le contrat prend fin lors du rdv de restitution ou, à défaut, aux dates limites de restitution (cf. article 4). Au bout de 2 mois, si les articles ne sont pas repris, ils peuvent subir une baisse de prix de 50%, ce qui se répercutera sur les commissions du déposant.

Article 4 : Procédure de restitution - invendus

La date finale de restitution sera connue sur le contrat donné en boutique ou envoyé par mail avec le listing. Vous avez ensuite 15 jours pour vous présenter à la boutique pour un rdv de restitution. En cas de non présentation au rdv, tous les invendus non réclamés dans les 15 jours seront donnés à une association caritative ou gardés par la boutique pour les petits prix.

Le déposant a la possibilité, dès la signature du contrat, de choisir l'option du don automatique des invendus.

Article 5 : Mandat exclusif

Le contrat de dépôt implique l'engagement de la part du déposant de laisser l'article en dépôt exclusif pendant toute la durée du contrat. S'il souhaite rompre le contrat prématurément et récupérer l'article, le déposant se verra facturer un dédit forfaitaire de 10 % du prix de vente HT public par article pour couvrir les frais engagés par le dépositaire à la création de l'article.

Article 6 : Prix de vente

Le prix de vente est établi le plus justement par « Le dressing de Renaud et Rose ». Le déposant est informé de sa commission (sur la fiche produit). Sans retour de sa part sous 24h, cela vaut pour acceptation du déposant.

Le prix de revente TTC fixé par le magasin est entre **-50 % à -70% de la valeur neuve** du produit en fonction de l'état de vétusté du produit (cf conditions de dépôt).

Aucun solde ne sera versé avant la date de fin de contrat. Le déposant donne le droit à la boutique « Le dressing de Renaud et Rose » de baisser le prix de 50% pour tous les articles non vendus au bout de 2 mois.

Article 7 : Commission/rémuneration :

La commission du déposant est de **30% du prix de vente HT**, payable en chèque, par virement bancaire, maximum 15 jours après la fin du contrat de dépôt.

La commission du déposant passe à **40% du prix de vente HT si rémunérée en bon d'achat de la boutique.**

Article 8 : Paiement des ventes réalisées

Aucune avance ne sera réalisée avant la vente des articles. Les articles sont réglés aux déposants au terme du contrat de dépôt lors du rdv de restitution par **bon achat, chèque ou virement**. **En dessous de 10 euros**, votre commission vous sera réglée **UNIQUEMENT** en bon achat. Toute somme non récupérée au bout d'un an et un jour reste acquise par la boutique.

Article 9 : Litiges et responsabilités

« Le Dressing de Renaud et Rose » ne saurait être tenu responsable de la qualité ou du bon fonctionnement des articles d'occasion. En effet, la responsabilité du déposant vendeur demeure entière à cet égard. La boutique ne pourra être engagée en cas de dommages survenus aux objets déposés en raison de leur vétusté, de leur manutention, de phénomènes naturels (soleil, poussière, humidité, etc.) ou, plus généralement, de toute action imprévue liée à leur exposition.

En revanche, « Le Dressing de Renaud et Rose » couvre les risques liés à la responsabilité civile, à l'incendie et au vol, dans la limite de la somme qui aurait été due au déposant en cas de vente de l'article, sous réserve que cette somme soit effectivement remboursée par l'assurance.

Article 10 : Réglementation

« Le Dressing de Renaud et Rose » se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions de vente.